



FICHE THEMATIQUE DU SEMESTRE EUROPEEN

LES JEUNES EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE

1. INTRODUCTION

Le décrochage scolaire¹ est un obstacle à la croissance économique et à l'emploi. Il entrave la productivité et la compétitivité et favorise la pauvreté et l'exclusion sociale. Compte tenu de la diminution de sa main-d'œuvre, l'Europe doit utiliser pleinement ses ressources humaines. Les jeunes qui quittent prématurément l'éducation et la formation sont voués à souffrir d'un déficit de compétences et de qualifications. Ils risquent davantage de connaître le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté.

La stratégie Europe 2020 a fixé **l'objectif de réduire à moins de 10 % la proportion de jeunes de 18 à 24 ans quittant prématurément l'éducation et la formation.** En 2016, l'Europe comptait encore plus de 4 millions de jeunes en décrochage scolaire. Seuls environ 45 % d'entre eux ont un emploi.

Le risque de décrochage scolaire est plus important chez les jeunes issus de l'immigration. Il est particulièrement élevé pour les Roms et les autres minorités défavorisées. Récemment, la forte augmentation de l'afflux de réfugiés et de migrants a rendu plus ardue l'intégration des élèves issus de l'immigration visant à les aider à

acquérir les aptitudes et compétences nécessaires.

La **recommandation du Conseil de l'Union européenne** de 2011 **concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire²** proposait que les États membres appliquent des approches stratégiques transsectorielles. Ces dernières devraient se concentrer, à tous les niveaux d'éducation, sur des mesures de prévention et d'intervention, ainsi que sur des mesures de «compensation» visant à remotiver les étudiants qui ont abandonné leurs études.

La **recommandation du Conseil** de 2013 **sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse** engage les États membres à veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage de qualité dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi³. Elle recommande que les États membres offrent des possibilités d'enseignement et de formation aux jeunes dont les qualifications sont insuffisantes.

La Commission européenne a lancé la «**nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe**» en juin 2016. C'est dans ce contexte que le Conseil de l'Union européenne a adopté l'initiative «[Parcours de renforcement](#)

¹ Les termes «jeunes en décrochage scolaire» et «jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation» sont utilisés de manière interchangeable dans le présent document.

² JO C 191 du 1.7.2011, p. 1.

³ Voir fiche thématique sur l'emploi des jeunes.

[des compétences](#)» en décembre 2016. Dans le cadre de celle-ci, il recommande aux États membres de proposer aux adultes de 25 ans et plus des «parcours» flexibles leur offrant des possibilités de réintégrer l'enseignement et/ou d'obtenir des qualifications équivalentes au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ces parcours peuvent impliquer la reconnaissance et la validation de l'apprentissage non formel et informel, par exemple les compétences acquises en travaillant.

Cette initiative pourrait contribuer à réduire les effets néfastes du décrochage scolaire tout au long de la vie des personnes concernées.

La présente fiche thématique fournit d'abord un aperçu des taux de décrochage scolaire dans les pays de l'Union européenne afin de mettre en lumière les défis stratégiques à relever. Elle passe ensuite en revue les options stratégiques disponibles et les récentes initiatives stratégiques des États membres.

La fiche thématique *Compétences pour le marché de l'emploi* dresse un tableau de l'employabilité des diplômés dans le cadre d'une analyse plus globale de l'offre et de la demande de compétences.

2. DEFIS STRATEGIQUES: APERÇU DES TAUX DE DECROCHAGE SCOLAIRE DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Le taux moyen de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation⁴ dans l'Union européenne s'élevait à 10,7 % en 2016, soit

⁴ On entend par «jeunes en décrochage scolaire» les personnes âgées de 18 à 24 ans qui remplissent deux conditions: 1) elles n'ont pas poursuivi leurs études ou leur formation au-delà du niveau 0, 1 ou 2 de la CITE; 2) elles n'ont pas suivi d'études ni de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le groupe de référence pour le calcul du taux de décrochage scolaire est l'ensemble de la population des 18-24 ans. Tous les chiffres sont issus de l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne.

0,3 point de pourcentage de moins qu'en 2015 (voir annexe, tableau 1).

Le taux a diminué de plus de 3 points de pourcentage depuis 2010 et, si cette tendance se poursuit, le grand objectif fixé par la stratégie Europe 2020 consistant à passer sous la barre des 10 % pourra être atteint. Toutefois, la réalisation de cet objectif ne devrait pas conduire à un relâchement des efforts: il y aurait encore plusieurs millions de jeunes en décrochage scolaire dans l'Union. En outre, il pourrait s'avérer plus difficile de maintenir le taux de progression actuel à mesure que les pays se rapprochent de l'objectif, étant donné qu'il est probable que des politiques de plus en plus ciblées soient nécessaires pour remédier aux situations les plus difficiles.

Dix-sept États membres ont déjà atteint le grand objectif fixé par la stratégie Europe 2020 consistant à faire passer le taux sous les 10 %. Deux autres pays — la Lettonie (10,0 %) et l'Allemagne (10,3 %) — en sont très proches. Parmi les onze pays dont le taux est toujours supérieur à l'objectif de l'Union, seule l'Italie a atteint son objectif national de 16 %. Cinq des États membres affichant un taux inférieur à 10 % n'ont pas encore atteint leurs objectifs nationaux plus ambitieux: la Finlande, les Pays-Bas, la République tchèque, la Slovaquie et la Pologne.

Le graphique 1 illustre également la réduction significative (de 4,6 points de pourcentage) du décrochage scolaire au cours des dix dernières années. Les progrès ont été particulièrement importants au Portugal (-24,5 points de pourcentage), à Malte (-12,6) et en Espagne (-11,3). Seuls trois pays ont connu une légère hausse. En Slovaquie (+0,8 point de pourcentage) et en République tchèque (+1,5), où les niveaux étaient déjà bas, seuls les objectifs nationaux n'ont pas été atteints. En revanche, la Roumanie (+0,6) affichait l'un des taux de décrochage scolaire les plus élevés et n'a pas accompli de progrès significatifs. Elle n'a atteint ni l'objectif de l'Union ni l'objectif national.

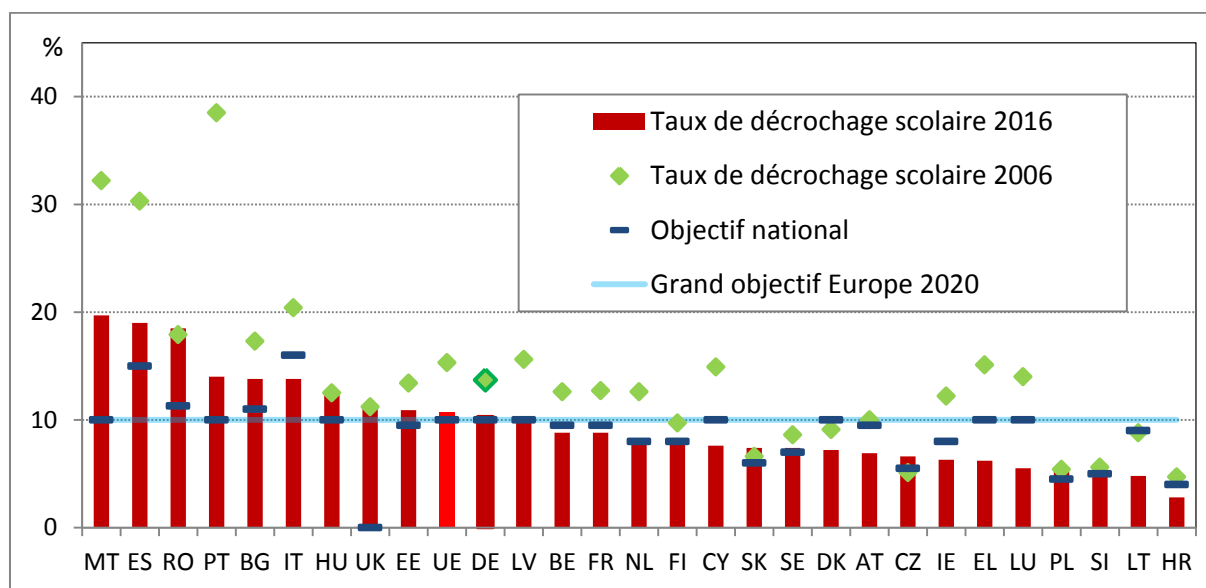
On observe aussi des différences marquées en fonction du sexe. Le groupe des filles avait déjà atteint l'objectif de l'Union en 2014, avec 9,6 %. En revanche, les garçons affichaient toujours un taux de 12,2 % en 2016, soit 3 points de pourcentage en plus que les filles. L'écart entre les sexes s'est réduit depuis 2006 (de 4,2 points de pourcentage), mais il est toujours manifeste dans presque tous les pays. Les exceptions sont la Bulgarie et la Roumanie, où les taux de décrochage scolaire sont légèrement plus élevés chez les filles que chez les garçons (respectivement de 0,2 et 0,3 point de pourcentage).

C'est en Espagne, en Lettonie, à Malte et à Chypre que l'on observe des taux de décrochage scolaire particulièrement élevés chez les garçons (plus de 7 points par rapport aux filles dans tous ces

pays). Entre 2015 et 2016, l'écart entre les sexes a légèrement augmenté en moyenne (notamment à Chypre et en Estonie).

Les taux de décrochage scolaire varient aussi fortement en fonction du lieu de naissance des personnes (voir annexe, tableau 3). Au sein de l'Union, le taux de décrochage scolaire des **personnes nées à l'étranger** est près de deux fois plus élevé que celui de la population autochtone. La disparité entre les personnes nées à l'étranger et les autochtones est passée de 12,8 à 10,0 points de pourcentage entre 2010 et 2016, mais elle est toujours considérable dans plusieurs États membres. Les taux de décrochage scolaire des personnes nées à l'étranger ne sont hélas pas connus dans dix États membres.

Graphique 1 – Décrochage scolaire, grand objectif Europe 2020 et objectifs nationaux



Source: Eurostat (EFT, tableau [t2020_40]). L'indicateur utilisé pour les objectifs nationaux est défini différemment selon les pays. Pour de plus amples informations sur les objectifs nationaux et leurs définitions, voir http://ec.europa.eu/eurostat/documents/4411192/4411431/Europe_2020_Targets.pdf.

Or les calculs montrent que l'Union européenne dans son ensemble serait 30 % plus proche d'atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 consistant à réduire à moins de 10 % le taux de décrochage scolaire si l'écart entre les populations nées à l'étranger et

autochtones était comblé⁵. Une étude de 2013 sur les enfants migrants nouvellement arrivés visant à trouver des moyens de remédier au problème a montré que les systèmes d'éducation inclusifs sont mieux à même d'intégrer

⁵ Commission européenne-OCDE (2015).

avec succès les enfants migrants et de les soutenir efficacement dans leur scolarité⁶.

Bien que les facteurs spécifiques provoquant le décrochage scolaire varient d'un pays à l'autre, il est possible de lutter contre les causes profondes de celui-ci au moyen de trois mesures stratégiques généralement liées entre elles:

1) **Une stratégie globale**

Bien qu'il existe une tendance grandissante à l'élaboration de stratégies plus complètes, les États membres n'ont pas encore appliqué des approches stratégiques à grande échelle pour s'attaquer au décrochage scolaire. De plus, les parties prenantes concernées telles que les services locaux (sociaux, de santé, de l'emploi, etc.), les associations de jeunes et de proximité ainsi que les centres d'orientation sont rarement associées à l'élaboration et à l'application des mesures. Un examen par les pairs des politiques visant à réduire le décrochage scolaire réalisé en 2013 a mis en évidence la nécessité de certaines mesures particulières. Il s'agit notamment d'associer les entreprises pour permettre un apprentissage davantage axé sur le travail, d'améliorer l'orientation des jeunes présentant un risque de décrochage scolaire et de faciliter la transition entre l'école et le travail⁷.

2) **Des politiques fondées sur des éléments concrets**

Des informations exactes, fiables et valables constituent un outil important pour mieux concevoir les politiques en matière de décrochage scolaire. La plupart des pays produisent des données statistiques sur les jeunes en

décrochage et disposent également de leurs propres définitions et collectes de données, en plus des données recueillies aux fins de l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne. Cependant, relativement peu de pays collectent des informations qualitatives susceptibles d'aider à comprendre pourquoi les étudiants quittent prématurément l'éducation et la formation et ce qu'ils font ensuite. La France, Malte et le Royaume-Uni (l'Écosse) font partie des rares pays qui effectuent régulièrement des enquêtes auprès des étudiants qui ont quitté prématurément l'éducation et la formation.

3) **La prévention et l'intervention précoce**

Il s'est révélé bénéfique de mettre fortement l'accent sur les mesures de prévention et d'intervention précoce tant au niveau du système que dans les différents établissements d'enseignement et de formation. Au niveau du système, les mesures préventives qui fonctionnent bien portent en particulier sur:

- les problèmes de ségrégation en fonction du type d'école;
- les effets négatifs du redoublement;
- l'absence de soutien aux groupes présentant un risque de décrochage scolaire;
- la nécessité de rendre l'enseignement et la formation professionnels plus attrayants.

3. MOYENS D'ACTION POUR RELEVER LES DEFIS STRATEGIQUES

La recommandation du Conseil de 2011 fournit aux États membres des orientations concernant la lutte contre le décrochage scolaire et indique la voie à suivre. Les États membres devraient mettre en œuvre des stratégies cohérentes, globales et s'appuyant sur des éléments concrets comprenant des mesures de prévention, d'intervention et de compensation.

La **prévention** est axée sur les processus conduisant au décrochage scolaire. Pour être fructueuse, la

⁶ PPMI (2013).

⁷ «Reducing early school leaving: Key messages and policy support» (Réduire le décrochage scolaire: messages clés et soutien stratégique), novembre 2013, rapport final du groupe de travail thématique sur le décrochage scolaire:

http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/doc/esl-group-report_en.pdf.

prévention du décrochage scolaire doit tenir compte des conditions indispensables à une scolarisation réussie et de la conception des systèmes d'éducation et de formation. Cela inclut l'accès à une éducation et à un accueil de la petite enfance de qualité, des parcours éducatifs flexibles et une meilleure intégration des enfants migrants.

L'**intervention** s'attaque aux difficultés émergentes à un stade précoce et vise à empêcher qu'elles entraînent le décrochage scolaire. Elle concerne souvent tous les élèves, mais est particulièrement bénéfique et pertinente pour ceux qui présentent un risque de décrochage scolaire. Elle est axée sur les étudiants et repose sur la détection précoce du soutien nécessaire à l'apprentissage et à la motivation.

Les mesures de **compensation** offrent des possibilités d'éducation et de formation à ceux qui ont abandonné leurs études. Elles visent à réintégrer les personnes dans l'éducation et la formation.

Proposer un enseignement et une formation professionnels initiaux plus efficaces et davantage axés sur le travail peut contribuer à réduire le décrochage scolaire. Dans les programmes d'enseignement général, la combinaison de l'éducation scolaire avec l'immersion professionnelle peut aussi motiver les apprenants démotivés et les aider à se préparer à des parcours ultérieurs d'enseignement et de formation professionnels leur offrant davantage d'options.

Un groupe de travail thématique sur le décrochage scolaire, composé de décideurs politiques, de praticiens et d'experts des 27 États membres ainsi que d'organisations de parties prenantes européennes clés, a formulé des orientations relatives aux facteurs permettant d'élaborer avec succès des politiques globales⁸. Il a insisté sur

⁸ Voir ci-dessus, <http://ec.europa.eu/education/>

l'importance de la prévention ainsi que sur la nécessité de renforcer la coopération entre les différents secteurs et de créer des partenariats entre les parties prenantes à tous les niveaux.

Dans ses recommandations relatives aux messages politiques⁹, un groupe de travail ultérieur sur les politiques scolaires a recensé les conditions essentielles pour engager l'ensemble de la communauté scolaire (chefs d'établissement, personnel enseignant et non enseignant, apprenants, parents et familles) dans une action cohésive, collective et collaborative et inscrite dans une solide coopération avec les intervenants extérieurs et la communauté au sens large, c'est-à-dire une «approche globale de l'école» pour lutter contre le décrochage scolaire. Ce groupe a également mis en ligne une «[Boîte à outils européenne pour les écoles et établissements](#)». Ces outils offrent aux décideurs politiques et aux praticiens des orientations et des ressources pour promouvoir la réussite scolaire et apporter un soutien à tous les apprenants.

Les conclusions du Conseil de l'Union européenne de 2015 intitulées «Réduire le décrochage et promouvoir la réussite scolaire»¹⁰ reposent sur les travaux de ces groupes de travail. Elles rappellent également l'importance de la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2011.

Dans sa recommandation sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, le Conseil encourage les États membres à associer les prestataires de services d'éducation et de formation à leurs dispositifs de garantie pour la jeunesse afin d'assurer une intervention à un stade précoce auprès des étudiants

[policy/strategic-framework/doc/esl-group-report_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/doc/esl-group-report_en.pdf).

⁹ http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/policy/strategic-framework/expert-groups/documents/early-leaving-policy_fr.pdf

¹⁰ [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52015XG1215\(03\)](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52015XG1215(03))

présentant un risque de décrochage scolaire et d'inactivité économique.

La «nouvelle stratégie en matière de compétences» et l'initiative «Parcours de renforcement des compétences» aideront les adultes peu qualifiés à acquérir des compétences minimales en lecture, en écriture, en calcul et en matière numérique et/ou à progresser vers une qualification de l'enseignement secondaire de deuxième cycle ou équivalente. Les États membres devraient mettre en place des parcours flexibles offrant des possibilités de renforcement des compétences en coopération avec les partenaires sociaux, les prestataires de services d'éducation et de formation ainsi que les autorités locales et régionales. La Commission soutient les États membres dans la mise en œuvre et le suivi de cette initiative. Un soutien financier pourrait être apporté au moyen des Fonds structurels et d'investissement européens et de programmes tels qu'[Erasmus+](#) et [EaSI](#).

Le 30 mai 2017, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie en faveur de la modernisation de l'enseignement scolaire et supérieur. Dans sa communication intitulée «Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie»¹¹, la Commission relève trois domaines dans lesquels il est urgent d'agir:

- 1) améliorer la qualité des écoles et l'inclusion au sein de celles-ci;
- 2) soutenir les enseignants et les chefs d'établissement en vue d'un enseignement d'excellence;
- 3) améliorer la gouvernance des systèmes d'enseignement scolaire.

Un document d'accompagnement¹² fournit un aperçu utile des données de recherche et des résultats du travail

¹¹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=COM:2017:248:FIN>

¹² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1504250266779&uri=CELEX:52017SC0165>

accompli au niveau de l'Union sur les politiques d'enseignement scolaire.

4. EXAMEN CROISE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES POLITIQUES

Pour assurer l'**efficacité** des politiques préconisées par la recommandation du Conseil de 2011, il importe de déterminer les principaux facteurs qui conduisent au décrochage scolaire et de suivre les évolutions aux niveaux national, régional et local¹³. Les premières expériences dans les pays appliquant des systèmes de collecte de données plus avancés montrent que le suivi constant et systématique est très utile pour réduire au minimum le décrochage scolaire.

D'après la dernière analyse par pays, la majorité des États membres ont mis en œuvre la recommandation du Conseil en adoptant des stratégies globales ciblées¹⁴ ou d'autres politiques nationales¹⁵. Les autres pays ne l'ont appliquée que partiellement, ou n'ont encore pris aucune mesure.

Le dernier rapport annuel de suivi de l'éducation et de la formation de la Commission européenne¹⁶ donne quelques exemples de stratégies nationales récentes destinées à lutter contre le décrochage scolaire:

i) En 2016, la Communauté flamande de Belgique a approuvé un document de réflexion sur une politique relative au droit d'étudier, à l'absentéisme scolaire et au décrochage scolaire qui remplacera les plans d'action actuels. Dans la Communauté française de Belgique, la

¹³ Voir rapport conjoint Cedefop/Eurydice (2014).

¹⁴ La Belgique, la Bulgarie, la France, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche et la Roumanie.

¹⁵ Le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, Chypre, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

¹⁶ Pour plus d'informations sur les progrès accomplis par chaque pays dans la lutte contre le décrochage scolaire, consulter le volume 2 du [rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2017](#).

réduction du décrochage scolaire est un élément majeur de la réforme scolaire en cours qui vise à améliorer l'équité, l'efficacité et l'efficience.

ii) La Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie ont introduit ou sont sur le point d'introduire plusieurs mesures. Celles-ci consistent en des mécanismes d'alerte rapide et en une amélioration de la collecte et de l'échange d'informations entre les établissements afin de mieux repérer les enfants non scolarisés et les

étudiants présentant un risque de décrochage scolaire, et de prendre contact avec les familles.

iii) À Chypre, un programme financé par le Fonds social européen aide les étudiants défavorisés à tous les niveaux d'enseignement à éviter l'échec scolaire. Il offre un soutien psychosocial, une formation ciblée des professeurs et du matériel technique et de soutien dans les écoles.

Date: 2.10.2017

5. REFERENCES

- Cedefop/Eurydice (2014), «Réduire l'abandon précoce de l'éducation et de la formation en Europe»
<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1b66bb9e-7d3e-11e5-b8b7-01aa75ed71a1/language-fr>
- Commission européenne-OCDE (2015), Les indicateurs de l'intégration des immigrés
<https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/indicators-of-immigrant-integration-2015-settling-in?lang=fr>
- Public Policy and Management Institute (PPMI) (2013), Study on educational support for newly arrived migrant children (Étude sur l'accompagnement pédagogique à l'intention des enfants migrants nouvellement arrivés), rapport au nom de la Commission européenne <https://bookshop.europa.eu/en/study-on-educational-support-for-newly-arrived-migrant-children-pbNC3112385/>

6. RESSOURCES UTILES

- Commission européenne: politiques d'éducation et de formation concernant le décrochage scolaire https://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers_fr
- Commission européenne: rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2017 http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/et-monitor_fr
- Réseau d'experts européens en économie de l'éducation <http://www.eenee.de/fr/eeneeHome.html>
- Réseau d'experts dans les aspects sociaux de l'éducation et de la formation <http://nesetweb.eu/fr/>

ANNEXE

Tableau 1 — Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (total)

	2000	2006	2010	2012	2013	2014	2015	2016	Objectif
UE-28	17,6	15,3	13,9	12,7	11,9	11,2	11,0	10,7	10
Belgique	13,8	12,6	11,9	12,0	11,0	9,8	10,1	8,8	9,5
Bulgarie	:	17,3	12,6	12,5	12,5	12,9	13,4	13,8	11
République tchèque	:	5,1	4,9	5,5	5,4	5,5	6,2	6,6	5,5
Danemark	11,7	9,1	11,0	9,1	8,0	7,8	7,8	7,2	10
Allemagne	14,6	13,7	11,8	10,5	9,8	9,5	10,1	10,3	10
Estonie	15,1	13,4	11,0	10,3	9,7	12,0	12,2	10,9	9,5
Irlande	:	12,2	11,5	9,7	8,4	6,9	6,9	6,3	8
Grèce	18,2	15,1	13,5	11,3	10,1	9,0	7,9	6,2	10
Espagne	29,1	30,3	28,2	24,7	23,6	21,9	20,0	19,0	15
France	13,3	12,7	12,7	11,8	9,7	9,0	9,2	8,8	9,5
Croatie	:	4,7	5,2	5,1	4,5	2,8	2,8	2,8	4
Italie	25,1	20,4	18,6	17,3	16,8	15,0	14,7	13,8	16
Chypre	18,5	14,9	12,7	11,4	9,1	6,8	5,2	7,6	10
Lettonie	:	15,6	12,9	10,6	9,8	8,5	9,9	10,0	10
Lituanie	16,5	8,8	7,9	6,5	6,3	5,9	5,5	4,8	9
Luxembourg	16,8	14,0	7,1	8,1	6,1	6,1	9,3	5,5	10
Hongrie	13,9	12,5	10,8	11,8	11,9	11,4	11,6	12,4	10
Malte	54,2	32,2	23,8	21,1	20,5	20,3	19,8	19,7	10
Pays-Bas	15,4	12,6	10,0	8,9	9,3	8,7	8,2	8,0	8
Autriche	10,2	10,0	8,3	7,8	7,5	7,0	7,3	6,9	9,5
Pologne	:	5,4	5,4	5,7	5,6	5,4	5,3	5,2	4,5
Portugal	43,6	38,5	28,3	20,5	18,9	17,4	13,7	14,0	10
Roumanie	22,9	17,9	19,3	17,8	17,3	18,1	19,1	18,5	11,3
Slovénie	:	5,6	5,0	4,4	3,9	4,4	5,0	4,9	5
Slovaquie	:	6,6	4,7	5,3	6,4	6,7	6,9	7,4	6
Finlande	9,0	9,7	10,3	8,9	9,3	9,5	9,2	7,9	8
Suède	7,3	8,6	6,5	7,5	7,1	6,7	7,0	7,4	7
Royaume-Uni	18,2	11,2	14,8	13,4	12,4	11,8	10,8	11,2	:

Source: Eurostat (EFT, tableau [t2020_40]).

Tableau 2 — Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, par sexe

	Hommes				Femmes				Écart entre les sexes 2016 (F-H)
	2010	2014	2015	2016	2010	2014	2015	2016	
UE-28	15,8	12,8	12,4	12,2	11,9	9,6	9,5	9,2	-3,0
Belgique	13,8	11,8	11,6	10,2	10,0	7,7	8,6	7,4	-2,8
Bulgarie	12,4	12,8	13,3	13,7	12,9	12,9	13,4	13,9	0,2
République tchèque	4,9	5,8	6,4	6,6	4,8	5,2	6,0	6,6	0,0
Danemark	14,1	9,5	9,7	8,5	7,7	6,1	5,7	5,9	-2,6
Allemagne	12,5	10,0	10,4	11,0	11,0	8,9	9,8	9,5	-1,5
Estonie	14,4	16,0	14,2	14,3	7,6	7,9	10,0	7,4	-6,9
Irlande	13,4	8,0	8,4	7,8	9,6	5,7	5,4	4,6	-3,2
Grèce	16,4	11,5	9,4	7,1	10,6	6,6	6,4	5,3	-1,8
Espagne	33,6	25,6	24,0	22,7	22,6	18,1	15,8	15,1	-7,6
France	15,3	10,2	10,1	10,1	10,2	7,9	8,4	7,5	-2,6
Croatie	6,5	3,1	3,5	3,5	3,8	2,5	2,0	2,0	-1,5
Italie	21,8	17,7	17,5	16,1	15,3	12,2	11,8	11,3	-4,8
Chypre	16,2	11,2	7,7	11,4	9,8	2,9	3,1	4,3	-7,1
Lettonie	16,7	11,7	13,4	13,7	9,0	5,1	6,2	6,2	-7,5
Lituanie	9,8	7,0	6,9	6,0	6,0	4,6	4,0	3,6	-2,4
Luxembourg	8,0	8,3	10,5	6,8	6,0	3,7	8,1	4,2	-2,6
Hongrie	11,5	12,5	12,0	12,9	10,1	10,3	11,2	11,8	-1,1
Malte	29,9	22,2	22,9	22,9	17,4	18,3	16,6	16,3	-6,6
Pays-Bas	12,1	10,6	9,9	10,1	7,8	6,8	6,4	5,8	-4,3
Autriche	8,4	7,6	7,8	7,7	8,3	6,5	6,8	6,0	-1,7
Pologne	7,2	7,3	7,2	6,4	3,5	3,3	3,2	3,9	-2,5
Portugal	32,4	20,7	16,4	17,4	24,0	14,1	11,0	10,5	-6,9
Roumanie	19,5	19,5	19,5	18,4	19,0	16,7	18,5	18,7	0,3
Slovénie	6,4	6,0	6,4	6,7	3,3	2,7	3,4	3,1	-3,6
Slovaquie	4,6	6,9	6,9	7,6	4,9	6,6	6,8	7,2	-0,4
Finlande	11,6	11,9	10,6	9,0	9,0	7,2	7,9	6,9	-2,1
Suède	7,5	7,3	7,6	8,2	5,5	6,0	6,4	6,4	-1,8
Royaume-Uni	15,6	12,9	11,7	12,7	13,9	10,8	9,8	9,5	-3,2

Source: Eurostat (EFT, tableau [edat_ifse_14]).

Tableau 3 — Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, par pays de naissance

	2010			2016			Écart personnes nées à l'étranger — autochtones
	Total	Nés à l'étranger	Autochtones	Total	Nés à l'étranger	Autochtones	
UE-28	13,9	25,6	12,8	10,7	19,8	9,8	-10,0
Belgique	11,9	21,9	10,7	8,8	17,8	7,6	-10,2
Bulgarie	12,6	:	12,7	13,8	:	13,8	:
République tchèque	4,9	13,2	4,7	6,6	10,8	6,6	-4,2
Danemark	11,0	16,7	10,6	7,2	7,9	7,2	-0,7
Allemagne	11,8	23,3	10,2	10,3	23,2	8,2	-15,0
Estonie	11,0	:	11,1	10,9	:	10,9	:
Irlande	11,5	16,3	10,7	6,3	5,2	6,5	1,3
Grèce	13,5	43,1	9,2	6,2	18,1	5,5	-12,6
Espagne	28,2	43,0	25,1	19,0	32,9	16,1	-16,8
France	12,7	24,7	11,9	8,8	16,3	8,2	-8,1
Croatie	5,2	4,6	5,3	2,8	:	2,7	:
Italie	18,6	40,7	16,3	13,8	30,0	11,8	-18,2
Chypre	12,7	26,3	7,5	7,6	18,2	4,6	-13,6
Lettonie	12,9	:	13,0	10,0	:	10,1	:
Lituanie	7,9	:	8,0	4,8	:	4,8	:
Luxembourg	7,1	10,2	6,0	5,5	8,5	4,1	-4,4
Hongrie	10,8	:	10,7	12,4	:	12,4	:
Malte	23,8	:	24,0	19,7	:	19,6	:
Pays-Bas	10,0	11,3	10,0	8,0	8,3	7,9	-0,4
Autriche	8,3	21,2	5,9	6,9	14,7	5,5	-9,2
Pologne	5,4	:	5,4	5,2	:	5,2	:
Portugal	28,3	27,4	28,3	14,0	14,3	14,0	-0,3
Roumanie	19,3	:	19,3	18,5	:	18,6	:
Slovénie	5,0	20,0	4,5	4,9	15,6	4,4	-11,2
Slovaquie	4,7	:	4,7	7,4	:	7,4	:
Finlande	10,3	21,1	9,7	7,9	15,1	7,6	-7,5
Suède	6,5	10,8	5,9	7,4	15,2	5,9	-9,3
Royaume-Uni	14,8	10,2	15,4	11,2	9,4	11,5	2,1

Source: Eurostat (EFT, tableau [edat_ifse_02]).